



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suspension de la chasse au tétras-lyre et à la perdrix bartavelle

Gap, le 13/10/2023

Décision du tribunal administratif

L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2023 complémentaire de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023-2024, par lequel le préfet des Hautes-Alpes a fixé le nombre maximum de prélèvements de Tétras-lyre et Bartavelle a été suspendu par deux ordonnances du juge des référés du tribunal administratif de Marseille en date du 13 octobre 2023, suite aux recours de l'association One Voice, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA et de la Société Alpine de Protection de la Nature-France Nature Environnement.

La chasse du tétras-lyre et de la perdrix bartavelle est donc suspendue dans tout le département des Hautes-Alpes.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 13

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex